



Achat fond commercial, fermeture accès voirie, exploitation

Par **marchi**, le **22/04/2008** à **12:28**

Après rachat d'un fond commercial par l'intermédiaire d'une agence immobilière pour création d'un restaurant, j'ai peu de temps après vu les deux accès de ma rue fermés pour travaux de voirie. Plus personne ne vient dans mon restaurant, et mon propriétaire me réclame 3 mois de loyers que je ne peux payer actuellement. Je souhaite continuer mon activité et avoir des facilités de paiement pour ces dûs. J'aimerais savoir si je peux me retourner contre l'agence immo (défaut de conseils ?) qui savait l'imminence de ces travaux, ou le propriétaire ou qui? Et quel recours puis-je exercer devant quelle juridiction? Que puis-je espérer obtenir? Merci de votre diligente réponse, je suis aux abois, il me faut réagir!
Cordialement,